



LES ENGAGEMENTS DE LA CHARTE

- Partager des valeurs : solidarité, tolérance, humanisme, respect des autres et des ressources
- Agir en réseau
- Garantir aux itinérants des services adaptés à leurs besoins
- Favoriser l'échange et la convivialité et accueillir avec attention les cheminants



©Gite Ecoasis



EN SAVOIR PLUS :

www.chemins-compostelle.com/h-bergeurs

Agence des chemins de Compostelle
4 rue Clémence Isaure - 31 000 Toulouse
05 62 27 00 05 - chloe.moutin@chemins-compostelle.com

Tourisme Aveyron
05 65 75 55 74 - julien.andurand@tourisme-aveyron.com

Gironde Tourisme
05 56 48 68 13 - d.remazeilles@gironde-tourisme.com

Hérault Tourisme
04 67 67 81 59 - gdelerue@herault-tourisme.com

Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement
05 62 56 70 15 - philippe.jugie@ha-py.fr

Lot Tourisme
05 65 35 80 82 - ma.cambe@tourisme-lot.com

TOURISME AVEYRON
Agence de Développement Touristique

Tourisme Hérault

Gironde TOURISME

Hautes-Pyrénées Be HaPy

LOT TOURISME
AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Chemins de COMPOSTELLE
patrimoine mondial

Agence de coopération interrégionale
Réseau



BIENVENUE

Les hébergeurs du réseau vous accueillent en France sur les chemins de Compostelle

©Ville-Oloron-Sainte-Marie



Bienvenue dans le réseau des hébergeurs des chemins de Compostelle en France

L'Agence des chemins, en partenariat avec les Agences départementales du tourisme, met en place une charte à destination des hébergeurs situés sur les chemins de Compostelle en France.

POURQUOI UNE CHARTE NATIONALE ?

- Faire réseau
- Échanger et partager
- Gagner en visibilité



©Gîte del Roumiou

UNE CHARTE POUR QUI ?

Un hébergeur peut signer la charte et faire partie du réseau « Accueil sur les chemins de Compostelle » s'il :

- est situé à moins de 2 km d'un chemin de Compostelle ;
- propose un accueil à la nuitée ;
- est ouvert au moins 6 mois consécutifs par an entre mars et octobre ;
- est déclaré en mairie et respecte la législation en vigueur relative à son activité ;
- est adhérent ou partenaire de l'Office de Tourisme auquel est rattachée la commune de résidence ;



POURQUOI REJOINDRE CE RÉSEAU ?

- Améliorer la visibilité de mon hébergement ;
- échanger entre hébergeurs autour de bonnes pratiques et de problématiques partagées ;
- avoir à disposition des outils pour faciliter ma pratique ;
- mettre en place des actions collectives.

COMMENT REJOINDRE LE RÉSEAU ?

Quelques étapes pour intégrer la démarche :

- je contacte mon office de tourisme, l'Agence départementale du tourisme ou l'Agence des chemins de Compostelle pour obtenir le contenu de la charte et d'éventuelles précisions ;
- je m'assure que mon hébergement remplit les pré-requis et que je suis d'accord pour m'engager sur les critères de la charte ;
- je participe à l'atelier de bienvenue pour connaître les autres hébergeurs du réseau, signer la charte, obtenir des informations et des outils ;
- je m'acquiesce d'une contribution de 50 € par an.

INTÉRÊT POUR LES MARCHEURS A PRIVILÉGIER UN HÉBERGEMENT DU RÉSEAU ?

- Ils ont accès à des services adaptés ;
- les hébergeurs qui les accueillent s'engagent dans une démarche de qualité en signant une charte ;
- les hébergeurs sont soucieux de leur accueil ;
- les hébergeurs sont sensibilisés à leurs besoins en tant qu'itinérants.

